

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mardi 25 juin 2024

Dole - 18H

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 02 juillet 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	ANTOINE Patricia	RIOTTE Christine
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BERTHAUD Mathieu	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	HENRY Micheline
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
STOLZ Julien	GRUET Justine	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	JABOVISTE Philippe	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	GINET Gérard suppléé par GUERIAUD Didier
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine	

Conseillers absents ayant donné procuration

MICHAUD Dominique donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MARCHAND Sylvette
FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à MEUGIN Olivier
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
PRAT Hervé donne procuration à DRUET Timothée
CHAPIN Jean-Paul donne procuration à TRONCIN Dominique
PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien
DAVID Françoise donne procuration à LEGRAND Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	JEANNEAUX Cyril
MATHIOT Agnès	HERRMANN Nadine	
BLANCHET Philippe	VIVERGE Patrick	

Objet : Contrat de Ville 2024-2030

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

I) Le cadre des nouveaux Contrats de Ville 2024-2030 est défini par :

- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;
- Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, contribuant ainsi à l'élaboration de nouveaux Contrats de Ville dans ces Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).
- La circulaire ministérielle relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 du 31 août 2023 qui indique que ces derniers visent à :
 - Simplifier et accélérer l'action publique,
 - Assurer une réponse de qualité aux attentes des habitants (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics éducatifs, péri et extra scolaires, sportifs, culturels, sociaux...),
 - Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et rendre l'action de l'État lisible.
- L'instruction du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement Quartiers 2030 », rappelle qui sont les signataires des Contrats de Ville, la mobilisation élargie des partenaires et l'articulation des dispositifs politiques de la ville avec les programmes et autres mesures ainsi que la mobilisation des fonds européens. L'instruction aborde également la gouvernance et l'animation du contrat, dans la durée notamment, la définition des modalités d'association et d'information des habitants.
- La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville qui doit être recherchée grâce entre autre à la Conférence Intercommunale du logement (CIL) et à la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).
- Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 a par ailleurs précisé les grandes priorités de l'État pour les Contrats de Ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :
 - Le plein emploi
 - La transition écologique
 - Un meilleur accès aux services publics

L'élaboration des nouvelles contractualisations est basée sur l'analyse des ressources et besoins locaux pour identifier les enjeux, en nombre limité, qui définiront les axes de travail pour les 6 années à venir. Elle se base notamment sur la concertation avec les habitants et sur la consultation des acteurs et partenaires de la politique de la ville.

- La concertation des habitants a eu lieu aux Mesnils Pasteur le 25 octobre 2023 : 40 personnes du quartier dont une quinzaine de jeunes et des représentants d'associations ont participé et pu exprimer leurs besoins et préoccupation pour le quartier,
- La consultation des acteurs et partenaires a eu lieu le 14 décembre 2023 avec 40 acteurs du quartier et partenaires de la politique de la ville, travaux sur les atouts et difficultés du quartier et focus sur les thématiques emploi, laïcité et mixité culturelle, transition écologique.

II) La géographie :

La géographie a été quelque peu modifiée pour intégrer le collège Maryse Bastié, le lycée Jacques Duhamel, la maison médicale, le CAN, les jardins en bas de l'avenue Jacques Duhamel et les logements sociaux en face l'éléphant bleu.

III) Enjeux 2024/2030 : les dynamiques à poursuivre et les sujets émergents :

En lien avec la synthèse des concertations, 4 enjeux ont été définis comme prioritaires :

1. Aménagements du quartier - Vie du quartier – Lien avec la ville - Transitions
2. Intégration - Éducation - Autonomie - Émancipation → focus Jeunesse et femmes
3. Accès à un projet et à un parcours professionnel – formation
4. Prévention et sécurité – Ambition portée sur la jeunesse

Les signataires de ce nouveau Contrat de Ville sont : l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole, la Région, le Département, les services de la justice, l'Éducation Nationale, la CAF, l'ARS, France Travail, Grand Dole Habitat, la Maison pour Tous, la Mission Locale, la Caisse des Dépôts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, « Quartiers 2030 », ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

*Fait à Dole, le 25 juin 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Sociales/Politique de la Ville
- Ville de Dole

Jean-Pascal FICHERE.

